

La rue, on Partage



Bulletin d'information de l'association

N°91 janvier à mars 2021.

Droits des piétons, des cyclistes, des usagers des transports en commun.

Sommaire :

- P2 - Le Bicycode évolue en 2021 - Arceaux vélos....et grands magasins
- P3 - Le VAR et L'OZONE, évolution sur 10 ans
- P4 - Brèves de trottoir. - Vie de l'association
- P5 - Pour une navette TER toulonnaise, performante et fiable.
- P6 - Le Baromètre des « Villes Marchables »

Éditorial TVD en action pour les déplacements doux

Notre association, malgré les difficultés en 2020, a été présente sur le terrain et dans les commissions consultatives pour les déplacements des piétons, des cyclistes et des usagers des transports en commun. Avec l'aide de tous nos adhérents nous continuerons en 2021 d'agir pour le développement et la sécurisation des déplacements doux. Pour les cyclistes nous avons noté, dans la Métropole de Toulon, la création de tronçons cyclables, cependant le réseau « souffre encore d'importantes discontinuités » (diagnostic du Plan de Déplacements Urbains 2015/2025) « il faut résorber les coupures » (Schéma Directeur des Aménagements Cyclables) Ça n'a pas assez été fait ! Il manque notamment la traversée du centre de Toulon par une véritable piste cyclable sécurisée. **Pourquoi pas en 2021 ?** Pour les piétons des places ont été rendues plus agréables, la passerelle de la gare va être accessible aux personnes à mobilité réduite, ce que nous demandions depuis plusieurs années. Nous souhaitons la création d'un réseau piéton entre les principaux lieux d'activités dans toutes les communes et comportant une signalétique (pour les directions et temps de parcours, et balisage au sol) comme prévu dans le P.D.U. **Pourquoi pas en 2021 ?** Des bus électriques (de petite capacité) et de nouveaux bus hybrides vont être livrés, cependant il manque toujours la réalisation d'un Transport en Commun en Site Propre digne d'une Métropole (fréquence de 5mn, capacité de 300 places). Un appel d'offre de l'État pour les Transports en Commun Urbains vient d'être lancé, notre métropole pourrait obtenir au moins 30 millions d'euros pour le TCSP. Il est temps que TPM lance l'enquête publique pour ce projet. **Pourquoi pas en 2021 ?** La construction de la halte TER de Sainte-Musse, que nous soutenons, va débuter fin 2021, elle rentrera en service fin 2022. Nous soutenons aussi la réalisation de la navette TER entre Saint-Cyr et Carnoules qui sera mise en service en 2028. Cependant dans le cadre de cette navette l'accès à la gare de Toulon reste problématique : pas de piste cyclable arrivant directement sur le parvis de la gare, pas de site propre pour les transports en commun devant la gare, pas d'accès piéton possible par le nord directement dans la gare. Il nous faut un véritable pôle d'échange multimodal, comme prévu dans l'étude du contrat plan Etat-Région 2015-2020, avec une entrée nord de la gare. **Pourquoi pas en 2021 ?**



Après tous ces souhaits pour l'amélioration des déplacements, nous souhaitons à chacun de vous une année de bonne santé et que nous soit rendue au plus tôt la possibilité d'aller et venir librement à notre guise.

Le Conseil d'Administration de TVD

Toulon Var Déplacements, 24 rue Paul Lendrin chez « Café Culture », 83000 Toulon .

Le Bicycode évolue en 2021

Le Bicycode est un code unique gravé sur le cadre du vélo auquel sont attachées les coordonnées de son propriétaire. C'est dissuasif pour les voleurs, et ça permet aux forces de l'ordre de restituer le vélo à son propriétaire s'il est retrouvé. Ça ne remplace pas un bon antivol, (cf le test fait par la FUB : <https://www.bicycode.org/tests-antivols.rub-21/tests-antivols-fub.rub-23/>) mais c'est un outil contre ce fléau du cycliste qu'est le vol et qui sera d'autant plus efficace qu'il est diffusé.

Justement à compter du 1er janvier 2021 tous les vélos neufs devront être gravés et à partir du 1er Juillet, tous les vélos d'occasion vendus par des professionnels ou des associations également (Sont exclus les vélos pour enfant). Le propriétaire du vélo pourra ensuite modifier sa fiche pour déclarer le vol, la destruction ou la vente du vélo.



Ce procédé, à l'origine créé et maintenu par la FUB (Fédération des Usagers de la Bicyclette) est maintenant repris par l'état français ce qui va lui donner de l'ampleur et une plus grande visibilité. Gageons que dans quelques années un vélo vendu sur petite annonce sans code d'identification sera suspect...

Pour ceux qui ont déjà fait graver leur vélo, pas de changement leur code et leur fiche sont automatiquement transférés dans le nouveau système, il est juste recommandé de vérifier que celle-ci soit bien à jour : https://espace-securise.bicycode.org/scripts/esp_connexion.php

Toulon Var Déplacements est un opérateur agréé pour le marquage des vélos et effectue régulièrement des séances de marquage depuis plusieurs années. Pour connaître les dates des prochaines séances de marquage rendez-vous sur notre site web <https://toulon-var-deplacements.fr/marquages-velos> ou notre page Facebook.

Denis Salmon

Arceaux vélos....et grands magasins

Etes-vous déjà allés à vélo dans les magasins de bricolage, Leroy-Merlin, Castorama ou autres enseignes genre Darty, Boulanger, GIFI, Centrakor, Babou pour ne citer qu'eux et que je connais ? **Et y avez-vous trouvé de quoi attacher votre vélo ?** Eh non ! A ce que je sache, on n'y vend pas que des articles encombrants...vous pouvez comme je le fais de temps à autre vous y promener, y trouver des idées ou tout simplement acheter une bricole ou deux dont vous avez besoin.

Ce n'est pas faute d'avoir réclamé...Trouvez-vous cela normal, à l'heure où on prône la pratique du vélo et encore plus depuis l'arrivée de ce méchant virus ? Alors, on se débrouille comme on peut et ce n'est pas toujours évident.

Un bon point sera donné à certains magasins comme Bio&co, Marcel et fils, Carrefour Mayol, Intermarché La Seyne, (cf photo dispositif blanc), je cite ceux que je connais. C'est vrai que les deux magasins bio ont fait un effort même si ce n'est pas le top du top, juste un rack pince-roue et bonjour pour y installer son



anti-vol, le lumbago nous guette....☺ et ce système n'est pas sûr du tout !(cf vieux système à droite sur la photo) enfin, c'est mieux que rien, si vos roues ne sont pas facilement démontables !

Voilà, c'était mon petit « coup de gueule » : **on veut des arceaux vélos (système le plus sûr, car il permet d'attacher le cadre et la roue avant) aux abords des magasins...si possible avec caméras !**

Régine Tison

Le VAR et L'OZONE, évolution sur 10 ans

Relevés selon ATMOSUD :

On voit sur ce tableau que les moyennes annuelles mesurées sur 10 ans à la station de la Sainte Baume ont augmenté.

Polluant Ozone (O3) Plan d'Aups / Ste Baume										
année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Unité $\mu\text{g}/\text{m}^3$	83	84	79	87	84	86	86	86	85	85,8

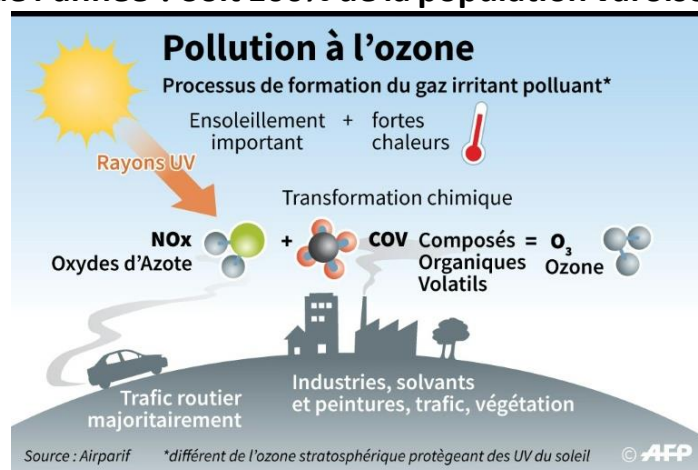
Les moyennes lissées sur une année cachent en réalité des taux excessifs au cours de la période estivale qui s'étend d'avril à septembre avec des pics fréquents. De plus l'ozone persiste dans l'atmosphère plusieurs jours et étend son périmètre en mer et vers les Alpes au-delà de Gap. Exemple au Plan d'Aups, 170 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ relevé en août 2020 ou à Toulon Claret, 120 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en septembre 2020 ; la moyenne recommandée par l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) est donc dépassée.

Cette moyenne pour respecter la santé humaine selon l'OMS est de 120 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ sur 8h.

Le seuil d'information et de recommandation s'élève quant à lui à 180 $\mu\text{g}/\text{m}^3/\text{h}$. Et celui d'alerte est très haut à 240 μg . Constat : lorsque la population est informée, il est bien tard pour agir, le mal, est fait !

Pendant ce temps, quels sont les méfaits de l'ozone sur la santé humaine pour tous ceux qui sont exposés plus ou moins tout au long de l'année ? Soit 100% de la population varoise.

L'Ozone résulte de la combinaison des polluants primaires présents dans les polluants atmosphériques (oxydes d'azote, oxydes de soufre, composés organiques volatils.....) sous l'effet des rayons ultra-violet solaires, et donc particulièrement dans les zones ensoleillées urbaines et péri-urbaines. Mais comme les masses d'air se déplacent et les combinaisons chimiques se font dans le temps, on retrouve donc de l'ozone en quantité dans les zones rurales (Plan D'Aups, Brignoles). La température élevée, le soleil et peu de vent sont favorables à sa formation. Son temps de vie chimique est d'environ 1 semaine avant sa dégradation.



C'est un gaz agressif, fortement irritant pour les muqueuses oculaires et respiratoires.

Il pénètre facilement les bronches les plus fines et peut diminuer la fonction respiratoire, provoquant de la toux, une gêne respiratoire et surtout une inflammation bronchique. Ainsi, il va favoriser l'action d'autres agents infectieux sur le poumon. Il a aussi un effet néfaste sur la végétation, réduit la photosynthèse et la croissance des plantes.

C'est un Gaz à Effet de Serre par accumulation troposphérique ; Il participe donc au réchauffement climatique.

Pourquoi la lutte contre l'ozone doit devenir un véritable enjeu pour notre région ?

A la fois gaz nocif pour les poumons et gaz à effet de serre (avec le gaz carbonique et le méthane) l'ozone présente un double danger pour la santé et pour le climat.

Depuis 10 ans, malgré quelques bons résultats obtenus sur les Particules Fines ou les oxydes d'azote, sa progression doit interroger sur ses sources multiples au-delà de celles mesurées ; des recherches devraient s'orienter sur les sources de Composés Organiques Volatils issus de l'industrie de l'agriculture ou encore des usages ménagers.

Des études devraient également être réalisées et publiées sur le nombre d'admissions hospitalières pour des causes cardio-pulmonaires au cours des périodes polluées.

La région n'a pas pris les mesures suffisantes pour stopper ce phénomène qui risque

..../...

.../... de s'amplifier dans l'avenir avec le réchauffement climatique dans lequel l'ozone contribue. Notre région est déjà à +1,5 ° d'augmentation moyenne en température. Les sources devraient être drastiquement réduites et l'effort plus important que pour d'autres régions moins ensoleillées. C'est le revers de la médaille et le slogan touristique de « plus 300 jours de soleil/an » doit être modéré avec un rappel sur la qualité de l'air pour le respect de la santé de nos concitoyens ! Il est évident que les rares panneaux de réduction de vitesse qui parfois apparaissent sur les autoroutes en temps de pollution à l'ozone sont pour le moins dérisoires !

Vincente Chastel

Brèves de trottoir.

****** La Ville de La Seyne a annoncé un « plan de verdissement » : tout à fait louable, mais nous avons demandé que l'on plante des arbres pour ombrager ...AUSI les cheminements piétons et cyclables, en privilégiant les arbres adaptés à notre climat, et utiles pour la biodiversité.

****** Trop souvent, les travaux de mise aux normes des quais bus pour les P.M.R. (que nous défendons) ont pour conséquence de supprimer la bande cyclable, avec obligation aux cyclistes de se rabattre (DANGER). Il existe pourtant de nombreuses solutions pour préserver les intérêts de tous les usagers : passage de la bande derrière le quai bus, réduction de la largeur du quai pour préserver la bande, ou intégration de la bande sur le quai (avec plans inclinés d'accès et de sortie)...

****** Depuis le mois de décembre, ATMOSUD (association chargée de la surveillance de la qualité de l'air en région Provence Alpes Côte d'Azur) doit mesurer en plus des particules fines P.M.10, les particules plus petites et plus dangereuses pour la santé, PM. 2,5. Depuis, la qualité de l'air à Toulon et ses environs est restée « moyenne » tous les jours. Commentaire fréquent : « *les concentrations en particules fines continueront à dégrader la qualité de l'air* »

****** M. l'adjoint à la Mobilité à La Seyne nous a proposé des rencontres régulières mensuelles pour faire le point des sujets concernant les modes actifs. Voilà le genre de proposition « que l'on aimerait entendre plus souvent » et dans d'autres communes.

****** Un article de Var Matin du 7 janvier sur l'accidentologie et la mortalité des cyclistes dans le Var affiche un encart surligné « quelques conseils aux cyclistes...(vis-à-vis des automobilistes) » : il aurait été plus qu'équitable d'en rajouter un : « quelques conseils aux automobilistes (vis-à-vis des cyclistes) » : distance d'un mètre en cas de dépassement, attention quand on ouvre sa portière, quand les cyclistes se rabattent en fin de bande cyclable, ne pas couper la route dans les giratoires

****** Il existe dans tous les immeubles neufs un « droit à la prise » pour pouvoir recharger son véhicule électrique : vérification faite ici et là : ce droit ne serait-il qu'un ... texte de plus ? Connaissez-vous des immeubles où ce droit serait ... « réalité » ?

****** Le rail nécessite 12 fois moins d'énergie que la route pour déplacer une personne ou une tonne de fret ; 90% des français résident à moins de 10 km d'une gare.

Vie de l'association :

*** L'Assemblée Générale aura lieu le samedi 27 mars en visioconférence. Les votes se feront par correspondance. Un courrier vous précisera les modalités 15 jours avant.**

Adhésion 2021 : Votre adhésion est toujours importante pour que nous puissions avoir du poids pour faire avancer les intérêts des piétons, des cyclistes et des usagers des transports en commun. Merci de renvoyer le bulletin (ci-joint) avec un chèque, possibilité de payer la cotisation sur le site Helloasso : à partir du lien dans la page <https://toulon-var-deplacements.fr/adhesion>

Pour une navette TER toulonnaise, performante et fiable.

La majorité des agglomérations en France possèdent des navettes train sur leur aire urbaine ce qui n'est pas le cas sur l'aire urbaine de Toulon. **Pour combler ce manque actuel**, il est prévu de réaliser une navette toulonnaise dans les phases 1 et 2 de la ligne nouvelle.

L'objectif est de réaliser une navette TER sur l'aire urbaine de Toulon, avec une fréquence de desserte fiable :
• Au ¼ d'heure à Toulon, • À la ½ heure dans les autres gares et haltes.

La gare de retournement **est** est prévue à Carnoules, le site de la gare de retournement **ouest** doit être choisi dans une des gares entre La Seyne et Saint-Cyr.

Projet navette TER Toulonnaise (d'après doc SNCF)



<https://www.lignenouvelle-provencecotedazur.fr/page/zoom-sur-les-phases-1-et-2>

La concertation avec les usagers, les associations, les entreprises, les pouvoirs publics s'est terminée le 31 décembre. Toulon Var Déplacements a donné son avis dans une contribution. Voir l'ensemble de la contribution de Toulon Var Déplacements en téléchargeant le document à l'adresse internet :

<https://toulon-var-deplacements.fr/wp-content/uploads/2021/01/Contribution-navette-TER-12-2020-V5.pdf>

Dans ses **conclusions**, Toulon Var Déplacements demande :

- Que le choix de la gare de retournement **ouest** se fasse à Saint-Cyr (site accessible par une population plus nombreuse).
- Que le développement de la gare de la Pauline se fasse dans le cadre du scénario N°2 (accès traversant des piétons, pôle multimodal performant)
- Que la possibilité de la 3ème voie soit intégrée aux réalisations de la gare de La Pauline et de la halte de Sainte-Musse, comme il était prévu dans le plan état région 2015-2020.
- Qu'un alternat (possibilité que les trains rapides doublent les trains lents) soit intégré au niveau de Saint-Cyr.
- Que la possibilité d'un garage fret soit réalisé plus proche de Toulon (par ex. à La Seyne) pour des raisons d'efficacité.
- Que l'entrée nord de la Gare de Toulon, ainsi que son pôle d'échange, soient réalisés en phase 2
- Que les moyens financiers soient à la hauteur des besoins pour réaliser une navette performante et fiable, c'est à dire à au moins 300 millions d'euros.

Pour obtenir une navette performante et fiable au service des usagers et permettant un report notable des déplacements vers la navette, il est nécessaire de prendre en compte l'ensemble de nos propositions.

Actuellement à la gare de Toulon, **l'entrée sud est insuffisante, manque de dépose voyageurs, pas de transport en commun en site propre, pas de piste cyclable arrivant directement devant le parvis.**

Dernière minute : le choix de Saint-Cyr que nous avons proposé est aussi celui que la S.N.C.F. a retenu.

Maurice Franceschi

Le Baromètre des « Villes Marchables »

Après le baromètre des villes cyclables, le collectif « place aux piétons » composé des associations 60 Millions de Piétons, et Rue de l'Avenir s'est allié à la FFRP (fédération française de randonnée pédestre) pour réaliser ce questionnaire en vue de recueillir l'avis des français sur la manière d'améliorer le sort des piétons dans les espaces urbanisés et pour **établir un palmarès des communes « MARCHABLES »**.

La marche est le plus simple, le plus silencieux, le plus économique, le moins polluant, le plus « social » et le plus « sain » des modes de déplacements ! En plus, les piétons sont avec les cyclistes les meilleurs clients des petits commerces ! (cf études de l'A.D.E.M.E. et de la FUB..)

Il suffit de peu d'investissements pour assurer un cheminement piéton suffisamment large (1,40 minimum)

sécurisé, agréable, (ombragé l'été, avec des bancs, des points d'eau, des toilettes...) jalonné et fléché : ce sont

des aspects de l'aménagement souvent oubliés que la

Fédération Française de Randonnée Pédestre a

l'habitude de promouvoir, pour ainsi « donner envie » de se déplacer à pied « car tout se passe dans la relation que le piéton entretient avec les lieux » qu'il traverse !

N'oublions pas le sujet des passages piétons qu'il faut

sécuriser et notamment éclairer, et l'accessibilité aux P.M.R. via les abaissements de trottoir (« bateaux »), et un revêtement au sol différencié pour les personnes non voyantes.



Oui, chacun de nous depuis la naissance (via la poussette) nous devenons TOUS même quelques minutes par jour des PIETONS ! Et à **100 ans passés, notre très sage et séminent président d'honneur Jean-Jacques VAURY, fondateur de notre association il y a 40 ans (« Les droits du piéton Toulon »)** est toujours piéton.

Malgré cet aspect UNIVERSEL, le piéton dans la ville n'est souvent pas assez pris en compte lors des aménagements et des Plans de Déplacements, alors que même le cycliste gagne des points ! De plus, nos communes littorales sont souvent très contraintes par le bâti (surtout s'il est ancien), l'étroitesse des rues, le relief, et ce sont les piétons et P.M.R. et cyclistes qui en pâtissent ! Nos villes sont encore trop dédiées aux voitures, qui empiètent sur les espaces piétons et PMR, et les trottoirs quand ils existent, sont souvent trop étroits et entravés par du mobilier urbain, des poteaux en tout genre, des annexes de commerçants... ! Alors oui cette initiative de « baromètre » dédié aux piétons et P.M.R., quelle idée géniale qui arrive à point nommé pour donner enfin la parole aux plus discrets des citoyens ! Comme son grand frère « cyclable », ce baromètre va constituer un « état des lieux » de la condition du piéton dans nos villes.

Cela peut être un outil formidable pour informer, aider les responsables à mieux faire. (cf le Schéma d'aménagement cyclable où TPM s'appuie sur ... le « baromètre des villes cyclables ») ! Pour nous, associations, ces documents fourniront des arguments et une légitimité accrue à nos propositions aux élus et aménageurs !

Alors, oui pour tous ceux qui ne l'auraient pas encore fait...

n'oubliez pas de vous munir d'un plan de votre commune et allez-y ! Bon, 40 questions et quelques 15 pages, mais le sujet le mérite et l'occasion est unique et trop belle d'enfin assumer le piéton que vous êtes, ou de réveiller celui qui sommeille en vous !

Et pensez à nos petits piétons, à nos aînés piétons, aux P.M.R., pas assez respectés, et remplissez ce sondage, puis **diffusez le sans modération**, jusqu'au 15 mars, car **attention, ne seront pris en compte pour le palmarès du baromètre que les communes totalisant au moins 50 questionnaires !**



<https://toulon-var-deplacements.fr/le-premier-barometre-des-villes-marchables-est-lance> : **je participe**

Jean-Jacques Haure-Placé, commission piétons